CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 7 avril 2023 à 20 h 30 salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 7 avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Corine LE ROUX, Maire.

Étaient présents :

Corine LE ROUX, Fabrice GEFFROY, Valérie THEVEUX, Carine BARRIERE, Jean-Marc GEUFFROY, Jean-François ALLORGE, Frédéric BENOIST, Jean-Bernard BESSARD, Jérôme BRUNET, Patrick DUVERGER, Giovanni GIOIA, Viviane HELLEGOUARCH, Bénédicte HODIESNE, Josette JOYEUX, Aurore MILWARD, David MONTEL.

Etaient absentes et excusées :

Cécile BENICHOU a donné pouvoir à Valérie THEVEUX, Evelyne HEULIN a donné pouvoir à Carine BARRIERE, Aurore MILWARD a donné pouvoir à David MONTEL,

Était absente :

Angélique LECOU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de votants: 18

<u>Date de convocation</u>: 3 avril 2023 <u>Date d'affichage</u>: 3 avril 2023

Secrétaire de séance : Patrick DUVERGER

A l'ordre du jour :

- 1. Commune Approbation du compte de gestion 2022
- Commune Approbation du Compte Administratif 2022
- 3. Commune Affectation des résultats 2022 sur 2023
- 4. Commune Vote des taux 2023
- 5. Commune Vote des subventions aux associations et au CCAS 2023
- 6. Commune Vote du budget prévisionnel 2023
- 7. Assainissement Approbation du compte de gestion 2022
- 8. Assainissement Approbation du Compte Administratif 2022
- 9. Assainissement Affectation des résultats 2022 sur 2023
- 10. Assainissement Vote du budget prévisionnel 2023
- 11. Informations diverses
- 12. Questions diverses

* * * * *

APROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 16 DECEMBRE 2022 ET DU 20 FEVRIER 2023

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2022 est **APPROUVE A L'UNANIMITE**. Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2023 est **APPROUVE A LA MAJORITE** (Absentions de Monsieur David MONTEL, Mesdames Aurore MILWARD et Cécile BENICHOU).

2023-08: COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être assurés que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures.

CONSIDERANT que les comptes sont exacts :

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE**, le compte de gestion dressé, pour exercice 2022, par le Receveur Municipal.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2023-09: COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame Corine LE ROUX présente le compte administratif 2022 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard BESSARD, Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE** le Compte Administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

DÉPENSES/RECETTES		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES 2022	Mandats émis	1 064 063.05	257 277 40
RECETTES 2022	Titres émis	1 111 717.52	257 377.40 248 932.76
Excédent 2021 reporté (002) Déficit 2021 reporté (001)		69 263.94	****
		****	67 957.58
	RÉSUI	LTAT 2022	
EXCÉDENT / DEFICIT		116 918.41	- 76 402.22
EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2022		40 516.	

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2023-10 : COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR 2023

CONSIDERANT:

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 :

Dépenses : **41 043.48 €** Recettes : **79 832.10 €**

Après avoir constaté:

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à : 116 918.41 € Le déficit d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à : -76 402.22 €

CONSIDERANT les besoins de financement de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE AFFECTE ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2022 :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

RÉSULTATS EXERCICE 2022		AFFECTATION BP 2023 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2023 FONCTIONNEMENT
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT 2022	116 918.41 €	Cpt R 1068 92 701.38 €	Cpt R 002 24 217.03 €
DÉFICIT INVESTISSEMENT 2021	- 76 402.22 €	Cpt D 001 - 76 402.22 €	***

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2023-11 : COMMUNE - VOTE DES TAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2023.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DECIDE DE MAINTENIR** les impôts directs et **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des 3 taxes communales pour l'exercice 2023.

	TAUX 2022	TAUX 2023	BASES NOTIFIEE S2023	PRODUIT ATTENDU 2023
Taxe Foncière	37.05	37.05	1 698 000	629 109
Taxe Foncière Non Bâti	25.53	25.53	343 500	87 696
Taxe d'Habitation	****	14.80	483 101	71 499

Et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2023-12 : COMMUNE - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Madame le Maire propose au vote les subventions aux associations suivantes :

Articles	Libellés associations	BP 2023
657404	Comité des fêtes de Prouais	800.00
657405	Association des pompiers de Boutigny-Prouais	600.00
657406	Club de l'amitié	425.00
657407	Société de tir la fraternelle	850.00
657408	Société des anciens combattants de Boutigny	200.00
657414	Prevention routière	60.00
657415	Aspic	800.00
657419	Les escapades de Boutigny-Prouais	400.00
657432	CCAS de Boutigny-Prouais	5600.00
657435	USH Handball	100.00
657439	Athéna 78	100.00
657440	ABC sports	90.00
657444	Représentants des Parents d'Elèves	850.00
TOTAL SUBVENTIONS		
OCD TENTIONS		10 875.00

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE VOTE (Abstentions : Monsieur Jean-Bernard BESSARD, Madame Cécile BENICHOU).

Les subventions seront versées une fois que les associations auront donné leurs bilans.

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2023.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2023-13 : COMMUNE - VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023

Madame le Maire, présente le budget prévisionnel 2023.

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, VOTE (Abstention de Monsieur Jean-Bernard BESSARD)** le budget primitif de l'exercice 2023, par chapitre, comme suit :

	OPERATIONS 2023	RESTES A RÉALISER	RÉSULTATS REPORTES	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR 2023	CUMULS SECTIONS
FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES RECETTES	1 179 647.02 1 155 429.99	*******	******* 24 217.03 (002)	*******	1 179 647.02 1 179 647.02
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES RECETTES	131 535.78 85 448.00	41 043.48 70 832.10	76 402.22 (001) ******	******* 92 701.38 (1068)	248 981.48 248 981.48

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2023-14: ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être assurés que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures.

CONSIDERANT que les comptes sont exacts,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte de gestion dressé, pour exercice 2022, par le Receveur Municipal.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2022-15: ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame Corine LE ROUX, Maire, présente le compte administratif 2022 Assainissement. Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard BESSARD, Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

DÉPENSES/RECETTES		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES 2022	Mandats émis	73 452.59 €	27 317.57 €
RECETTES 2022	Titres émis	101 624.98 €	176 867.30 €
Excédent 2021 reporté		95 000 €	87 785.63 €
RÉSULTAT 2022			
EXCEDENT DÉFICIT		123 172.39 €	237 335.36 €
		***	****
EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2022			360 507.75 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2022-16: ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE 2022 SUR 2023

Après avoir constaté que :

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2022 s'élève à **123 172.39 €** L'excédent d'investissement de l'exercice 2022 qui s'élève à **237 335.36 €**

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE, AFFECTE ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2022 :

AFFECTATION DES RÉSULTATS EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

RÉSULTATS EXERCICE 2022		AFFECTATION BP 2023 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2023 FONCTIONNEMENT	
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT 2022	123 172.39 €	1068 complémentaire 123 172.39 €	Cpt R 002 0 €	
EXCÉDENT INVESTISSEMENT 2022	237 335.36 €	Cpt R 001 237 335.36 €	****	

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

2023-17: ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame Corine LE ROUX, Maire, présente le budget primitif 2023 assainissement. Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE VOTE** le budget primitif de l'exercice 2023 par chapitre comme suit :

	SUR 2023	SECTIONS
******	*******	107 725.97 € 107 725.97 €
The contract of the contract o	1068 (Complémentaire) 123 172.39 €	404 961.64 € 404 961.64 €
k	0 € (002) *****	*************************************

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

* * * * *

DECLARATION JEAN-BERNARD BESSARD CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2023

« Les dix points de l'ordre du jour consacrés aux budgets (commune et assainissement) étant épuisés, je voudrais faire une déclaration pour expliciter mes votes. Je demande que ma déclaration soit annexée au compte-rendu.

<u>Concernant l'ASSAINISSEMENT</u> (ordre du jour N° 7,8,9 et 10) j'ai voté POUR, cela n'amène pas de commentaires particuliers.

Concernant la COMMUNE

J'ai voté POUR les points N°1,2,3,4, mis à l'ordre du jour.

J'ai voté CONTRE le point 5 « Subventions aux associations et au CCAS ».

Et ABSTENTION pour le point 6 « Budget primitif 2023 ».

Point 5 subventions associations / CCAS: Face à la période post-covid, à la situation économique et sociale actuelle que nous subissons, ou chacun peut être confronté à des difficultés sociales, des baisses de pouvoir d'achat, et parfois s'enfermer dans l'isolement, nos concitoyens doivent pouvoir compter selon l'expression même de la municipalité lors des vœux 2023 sur les associations et l'action sociale qui ont un rôle important à jouer : aider, rompre l'isolement.

Il s'avère que le budget proposé pour faire face à cette situation sous la rubrique Associations et CCAS n'est pas à la hauteur des défis à relever et de notre ambition affichée d'où mon vote CONTRE ce budget.

Point 6 Budget primitif 2023 : Compte tenu de ce qui précède, concernant le budget primitif je me suis abstenu mais pas opposé parce que je sais les difficultés rencontrées du fait de la baisse des dotations.

Certes, il y a des efforts financiers à faire, mais pas au détriment des associations et de l'action sociale ».

INFORMATIONS DIVERSES

ASSAINISSEMENT

2 1

Madame le Maire explique que à la suite de l'appel d'offre lancé pour l'étude du schéma directeur d'assainissement de Boutigny, la société CAD'EN, notre Maitre d'œuvre à reçu une seule offre. Le montant de cette offre semble démesuré. Madame le Maire a demandé qu'une réunion soit organisée afin d'obtenir des explications.

FETE DE PAQUES

Au programme, fête foraine, chasse aux œufs, balade à vélo, courses cyclistes, joie et bonne humeur. Venez nombreux !

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Secrétaire de séance

Patrick DUVERGER

Le Maire Corine LE ROUX